

Informations PAFE 17 septembre 2025



Mesures concernant les employé-es d'État

Le 8 septembre dernier, à l'issue de la procédure de consultation, le Conseil d'État a présenté son plan d'assainissement des finances cantonales (PAFE) « remodelé ». Ce projet touche fortement le Personnel.

Deux importantes mesures ont été retirées, la contribution de solidarité et le paiement de l'intégralité du 13e salaire en une fois. C'est une petite victoire pour les associations professionnelles qui ont participé aux négociations.

Mais d'autres mesures nous impacteront :

- Le gel de l'indexation des salaires pour 2026 et 2027 (elle n'a déjà pas été donnée en 2025). Concrètement, cela veut dire que même si le coût de la vie augmente, nos salaires ne suivront pas.
- Le décalage de l'augmentation du palier en septembre (ce qui implique 8 mois sans palier) pour les 3 prochaines années.
- Le renoncement de la prime pour pénibilité (qui ne concerne pas les enseignant-es mais d'autres employé-es d'État). Travailler de nuit, travailler sur des périodes prolongées, travailler dans des conditions difficiles ? l'Etat semble ne pas y prêter d'importance...
- Un moratoire sur la revalorisation des fonctions et des métiers de la santé.
- Le gel des indemnités (travail de nuit, repas, ...).

Dans la version définitive du PAFE, le Conseil d'Etat a rajouté des mesures aggravantes : la grille salariale sera entièrement revue, sur le modèle d'une motion qui propose de supprimer les paliers et de généraliser le salaire au mérite.

Les mesures sont réparties de manière inégale. En effet, sur un total de 405 millions (recettes et économies prévues dans le PAFE) 143,2 millions concernent le personnel, soit 35%. Si on ne prend que les mesures d'économies (sans les recettes), le personnel en assume 65% ! La symétrie des sacrifices est donc un vain mot.

D'autres mesures seront mises en consultation en 2027. De plus, des motions, des postulats ainsi que des questions parlementaires concernant notamment la sortie de la LPers de nos collègues de la santé ainsi que la lutte contre le taux d'absentéisme sont actuellement déposés.

Le projet est maintenant entre les mains du Grand Conseil, il est temps de montrer notre désaccord.

Pour cela, des actions ont été votées lors de l'assemblée extraordinaire organisée par la FEDE, la FOPIS et le SSP le 11 septembre dernier.

La SPFF vous appelle à vous mobiliser...

Main dans la main pour une éducation portée sur l'avenir !

Manifestation du 24 septembre 2025

Le mercredi 24 septembre prochain, une manifestation est organisée par vos associations professionnelles.

Venez nombreux nous rejoindre à Fribourg, sur la **place Georges-Python, à 17h30**. Notre force sera notre nombre ! Nous étions 2500 le 4 juin, montrons que l'on peut faire mieux !

Chaque pancarte sera une voix, votre créativité est une richesse, alors fabriquez votre pancarte et venez rejoindre la mobilisation !

Le cortège se déplacera en direction de l'Hôtel-de-Ville ou des actions concrètes vous seront proposées.

Débrayage du 1^{er} octobre 2025

Une deuxième action est prévue le mercredi 1^{er} octobre sous réserve que le cadre légal soit respecté (des informations complémentaires vous parviendront en temps voulu).

Ce jour-là, certaines fonctions feront grève.

Les associations professionnelles vous proposent de participer à **un débrayage de 10h à midi**, commun à tous-tes les enseignant-es (L'horaire peut être adapté en fonction de la réalité de chaque école).

Vos élèves viennent à l'école et sont sous votre responsabilité, mais ce temps est pris pour montrer le mécontentement. L'organisation se fait au sein de vos établissements, mais de nombreuses options sont envisageables. Une pause plus longue, des jeux dehors, des élèves occupé-es mais sans enseignement formel...

Là encore, notre force sera le nombre. Plus d'établissements participeront, plus les équipes se mobiliseront, plus nous serons entendu-es.

**Soyons solidaires,
Ensemble nous sommes fort-es !**



Si vous avez besoin de clarifications, n'hésitez pas à prendre contact avec la présidente ou le-la représentant-e de votre arrondissement ou groupement !